

pour défendre la circulation des voitures de camionnage dans la rue Saint-Urbain; (d) de M. l'échevin Weldon, à l'effet d'amender le Règlement No 50 afin de permettre à deux voitures de stationner à la porte des principaux hôtels; (e) de M. l'échevin Bastien, à l'effet d'amender le Règlement No 531, re bâtiments dans le quartier Ahuntsic.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions de préparer des règlements en conséquence.

44.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un avis de motion de M. l'échevin Ménard, à l'effet d'ajouter certains noms à la délégation, re abattoirs.

Il est

Ordonné de biffer ledit item.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

Weldon, to amend By-law No. 50 to allow two cabs to stand in front of the principal hotels; (e) by Ald. Bastien, to amend By-law No. 531 re buildings in Ahuntsic Ward.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft by-laws accordingly, etc.

44.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Ménard to add certain names to delegation re abattoirs, said item was

Ordered: To be struck.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. RUBENSTEIN,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.